



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal
de Doussard

L'An **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **NEUF NOVEMBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-sept octobre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MM, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Lucie LITTOZ a donné pouvoir à M. Michel VINCENT
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER
Mme Laurence GODENIR a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.
M. Serge MOLINARI a donné pouvoir à Mme Antonia CHARLES
M. Nicolas BALMONT a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET
M. Richard FROSSARD a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Angélique GELIS
M Nicolas SALLAZ

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 13 septembre 2022, ayant reçu avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 26 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité, 25 voix pour

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2005	T-900094001533	184,00 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 184.00euros.

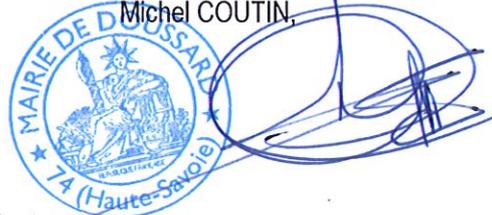
DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe Eau de l'exercice en cours.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE

Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le

N° 2022-062

Budget annexe EAU
2022
Admission en non-
valeurs